

La prise en charge de la personne âgée en EMS Questions pratiques

Geneviève Delèze, spécialiste clinique en gériatrie, directrice fondation home St Sylve, membre commission éthique et comité Alzheimer Valais, Vex

Micaela Vaerini, avocate spécialiste FSA en droit de la famille, chargée de cours à l'Université de Genève et lectrice à l'Université de Fribourg, membre du conseil d'éthique d'Héviva

Questions choisies

1) L'entrée en EMS

- ▶ Les directives anticipées
 - ▶ La rédaction lors de l'entrée en EMS
 - ▶ Qui représentera la personne dans le domaine médical en cas d'incapacité de discernement?
 - ▶ Quid en cas de tensions avec l'EMS?

▶ La protection des données médicales

- ▶ L'information lors de l'entrée en EMS, l'accès au dossier médical
- ▶ Qui a accès au dossier médical en cas d'incapacité de discernement?

▶ La protection des résidents incapables de discernement

- ▶ Le contrat d'assistance
- ▶ Les mesures limitant la liberté de mouvement
- ▶ La protection de la personnalité
- ▶ Le libre choix du médecin

Réflexion pratique: 2 valises pour ranger toute une vie

Choix du médecin ou du pharmacien.

Douce violence

Vous êtes comme à la maison!!!

Les horaires

Le pouvoir de la blouse blanche

La contention acte de soins ou acte de "libérer"

2) La protection du bien-être du résident vs les exigences de la famille

- ▶ La sexualité
- ▶ Le droit de vote
- ▶ La pandémie

► La sexualité

M. X souffre de démence. Il est marié. Il réside en EMS. Son épouse lui rend visite régulièrement.

M. X «tombe amoureux» d'une résidente de l'EMS. Ils sont en couple. Ils veulent dormir dans le même lit.

L'épouse demande de prendre toute mesure afin que le couple soit séparé.

► Le droit de vote

M. X est capable de discernement mais il ne s'est jamais intéressé à la politique.

Sa fille, très active politiquement, vient à l'EMS et vote à sa place.

Le directeur indique à la fille qu'elle ne peut pas voter à la place de son père. La fille continue à le faire.

La santé mentale de M.X se dégrade, que doit faire le directeur?



C'est pour rire

Intimité, sexualité,
droit de vote
positionnement

Toujours trouver un consensus pour le bien du résident, de l'entourage et de la collectivité

Intimité: Comment je rentre dans une chambre, comment j'ouvre une armoire

La place des puces anti-errance, des secteurs fermés...

Comment est distribué le courrier dans nos institutions

- Carte postale, publicité, magazine, journaux...

Le droit de vote fait partie des droits fondamentaux.

► La pandémie

Pendant le premier «lockdown» plusieurs proches ont appelé presque quotidiennement les EMS pour avoir des nouvelles des résidents. Le personnel de plusieurs EMS n'a plus répondu aux appels car occupé dans la prise en charge des résidents. Plusieurs plaintes ont été émises à la presse.

Réflexions pratiques



Famille et entourage

- ▶ Impuissance/Toute puissance
- ▶ Peur
 - ▶ ? Le personnel peut et pas nous
- ▶ Agressivité
- ▶ Solidarité/individualité
- ▶ Perte de rôle
- ▶ Sentiment d'abandon



Déléze Geneviève Spécialiste Clinique en gériatrie - direction EMS Fondation home St Sylve -

09.09.2022

3) La fin de vie

- ▶ L'assistance au suicide
 - ▶ Peut-on demander l'assistance au suicide si on réside dans un EMS?
- ▶ Le rôle des proches
 - ▶ Quid si les proches sont contraires?
 - ▶ Quid si les proches demandent l'assistance au suicide?



Et la réalité dans tout cela

Importance des directions d'évaluer la situation

Quand il n'y a plus rien à faire tout reste à faire

Cas pratique

- ▶ Une résidente d'un EMS, Mme X, souffre de démence de type Alzheimer avec dépression. Elle a besoin de soutien pour s'orienter, mais s'alimente seule et a besoin de guidance pour la toilette et l'habillage. Elle a été placée en EMS contre sa volonté.
- ▶ Deux filles, Anne et Lucie. La première très présente (visites quotidiennes).
- ▶ Les relations entre les filles et les équipes sont plutôt bonnes.
- ▶ Début 2022, plusieurs plaintes des filles.
- ▶ Un entretien a lieu en présence des deux filles, du médecin traitant, de deux infirmières de l'équipe, l'infirmière cheffe, et la Direction de l'EMS.

- ▶ Les filles expriment ne plus supporter de voir leur mère dans cet état de santé Elles demandent au médecin de mettre un terme à la vie de leur mère qui aurait exprimé vouloir mourir. Pour les filles, il n'est pas digne de vivre ainsi ; il n'y a plus aucun respect de l'être humain. Elles demandent au médecin de contacter EXIT.
- ▶ Le médecin n'entre pas en matière. Il considère que Mme X est incapable de discernement.
- ▶ Le lendemain, lors de sa visite, Anne demande à l'infirmière : « Est-ce que le médecin traitant me dénoncera si je mets fin à la vie de ma mère? »
- ▶ L'infirmière est choquée et rapporte les propos à la Direction.

- ▶ Nouvel entretien entre Anne, la Direction et les infirmières. La fille maintient ses propos qui deviennent de plus en plus violents.
- ▶ Pour la Direction, il y a une nécessité de prendre des mesures d'urgence. Les visites des filles à leur mère sont ainsi encadrées avec obligation pour le personnel de dénoncer tout comportement déplacé des filles.

- ▶ La résidente souffre de cette nouvelle situation
 - Anne visite moins sa mère
 - Mme X est fâchée contre l'équipe.
 - Mme X s'oppose aux soins, « se referme comme une huitre » et refuse de s'alimenter.

- ▶ La direction de l'EMS signale la situation à l'autorité de protection de l'adulte qui décide de convoquer une audience.
- ▶ Lors de l'audience, Anne confirme qu'elle souhaite mettre fin à la vie de sa mère.
- ▶ L'EMS demande que la résidente soit transférée (rupture de confiance, impasse).
- ▶ Pour la justice de paix, il n'y a pas lieu de changer d'établissement et c'est à l'établissement de décider d'autoriser ou pas les visites.

